

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
**25/02/2014**

Dossier complet le  
**10/03/2014**

N° d'enregistrement  
**F01114P0030**

### 1. Intitulé du projet

Opération « Bords de Seine »  
Construction d'environ 123 logements, un hôtel et un immeuble de bureaux  
dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit à Clichy-la-Garenne (92110)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### SARL SEINE CLICHY

Société à Responsabilité Limitée  
au capital de 8 000 €

SIREN 348 978 982 - RCS NANTERRE

Siège social : Immeuble-de-France

3-4 place de la Pyramide  
92800 PUTEAUX

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL SEINE CLICHY

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

HOSPITAL Michel, Directeur opérationnel

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°) Travaux ou constructions réalisées en une ou plusieurs phases lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10.000m <sup>2</sup> et inférieure à 40.000m <sup>2</sup> .	Constructions de 19 640 m <sup>2</sup> environ de surface de plancher environ soumises à permis de construire

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Construction de 5 bâtiments sur 3 lots, totalisant 19 640 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ sur un terrain de 7651 m<sup>2</sup>, comprenant :

- 3 immeubles de logement totalisant 7940 m<sup>2</sup> de surface de plancher et 123 logements environ (R+9 et R+10 avec un niveau de sous-sol pour le stationnement) - terrain de 4325 m<sup>2</sup>, emprise au sol de 1118 m<sup>2</sup> soit 26% du terrain
- 1 hôtel de 4000 m<sup>2</sup> et 165 chambres environ (R+8) - terrain de 2434 m<sup>2</sup>, emprise au sol de 618 m<sup>2</sup> soit 26 % du terrain
- 1 immeuble de bureaux de 7700 m<sup>2</sup> environ - terrain de 982 m<sup>2</sup> (hauteur maximale 32 m avec 1 à 2 niveaux de stationnement, emprise au sol maximale de 40 %)
- Aménagement des espaces extérieurs

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet et le reste du programme de construction étant inclus dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit, leurs incidences se cumulent avec le reste des programmes de la ZAC, qui a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'Autorité environnementale le 12 juin 2012

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet objet de ce formulaire et le reste du programme sont situés dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/ Petit à Clichy-la-Garenne qui a fait l'objet d'une étude d'impact pour laquelle un avis de l'AE (DRIEE) a été délivré le 12 juin 2012.

Les enjeux environnementaux ont donc été identifiés et évalués.

Pour le site, ils concernent principalement :

- la pollution des sols
- le risque inondation par crue de la Seine (PPRI)
- la gestion des eaux pluviales
- Le bruit routier et ferroviaire existant
- le paysage, en particulier en bord de seine
- la période du chantier et ses nuisances potentielles

Les mesures prises par le projet répondent à ces enjeux ; elles sont décrites dans le document

« Annexe 6. Présentation du site et du projet "Bords de Seine" à Clichy-la-Garenne » qui aborde aussi les incidences et mesures à l'échelle du programme global.

Par ailleurs, le projet vise la certification Habitat et environnement (H&E) pour la partie Logements afin d'optimiser sa bonne insertion dans son environnement.

L'autre partie du programme, le projet "Bords de parc", a fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact (DRIEE-SDDTE-2013-142 du 7 août 2013).

Une étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit qui fait l'objet d'orientations d'aménagement dans le cadre du PLU de Clichy. La ZAC a pour objectifs le réaménagement et le renouvellement urbain d'un secteur hétérogène à la qualité dégradée. Le site de l'opération constitue pour la ZAC un secteur de redéveloppement urbain. Elle y prévoit un secteur de logements avec des commerces et services en rez-de-chaussée ainsi qu'un équipement Petite enfance avec pour objectifs principaux une diversification de l'offre résidentielle, une recomposition du front de Seine et l'ouverture du quartier vers le fleuve.

Le projet global a pour objectif :

- répondre aux objectifs de la ZAC sur ce site en termes de programmation et de mixité fonctionnelle et sociale
- ouvrir le site, préserver les vues sur la Seine et les transparences à travers l'opération et valoriser cette façade du quartier du quartier sur la Seine

Le projet de logements a pour objectifs :

- augmenter l'offre résidentielle mixte (logement social et accession)
- traiter l'espace au sol comme un grand jardin collectif intégrant la future rue
- maximiser les transparences des rez-de-chaussée
- multiplier pour chaque logement à la fois les vues sur Seine et l'ensoleillement
- protéger du bruit et des vents dominants les façades coté Seine par des jardins d'hiver, protéger des regards et profiter de l'ensoleillement en cœur d'îlot
- proposer des toits terrasses accessibles et/ou végétalisés
- une certification Habitat & Environnement (H&E). Voir aussi Annexe 6.A. Présentation du projet et de son contexte

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les projets seront réalisés en 3 phases : logements, puis hôtel, puis bureaux

Le chantier des logements durera environ 22 mois

Le chantier de l'hôtel durera 18 mois environ

La durée du chantier de l'immeuble de bureaux n'est pas connue

Chaque chantier comprendra :

- une première phase de dépollution du site
- une phase de terrassements, gros œuvre et second œuvre

L'ensemble des projets sera construit selon les exigences d'une « charte de chantier propre » correspondant à celle du référentiel H&E (Habitat & Environnement) des logements. Les enjeux de cette charte sont les suivants :

limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier ainsi que les risques sur la santé des ouvriers, limiter les pollutions de proximité, les bruits engendrés par les camions et matériaux, les problèmes de circulation et de stationnement, limiter la quantité de déchets de chantier.

En particulier, la gestion du chantier prend en compte la présence de la Seine et d'une centrale à béton situées en face du site.

Le béton de la centrale située à proximité sera utilisé pour la construction

Le transport par voie fluviale sera privilégié pour :

- l'évacuation des terres polluées
- l'approvisionnement du chantier (hors béton),
- l'évacuation des déchets de chantiers (disposition de barges en attente à quai)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet « Bords de Seine » comprend des logements, un hôtel et un immeuble de bureaux.

L'ensemble des bâtiments sera accessible depuis les rues communales, dont la rue nouvelle créée au sud du site d'implantation : accès piétons, vélos et automobiles. Il sera raccordé au réseau d'assainissement communal.

- Les logements :

2 bâtiments R+9 et 1 bâtiment R+10 avec 1 niveau de sous-sol : 123 logements environ (53 et 38 en accession, 32 PLS), raccordés au réseau de chaleur communal

Le stationnement automobile (123 places) est réalisé en sous-sol et le stationnement vélos majoritairement en rez-de-chaussée.

Ils disposent d'espaces verts accessibles (3000 m<sup>2</sup> environ) composés d'espaces verts de pleine terre et sur terrasse, avec des aires de détente, qui seront fréquentés par les habitants et visiteurs

- L'hôtel :

Un bâtiment (R+8) de 4000 m<sup>2</sup> SP et 165 chambres environ, sa production de chaud et de froid se réalisera de façon autonome par pompes à chaleur

Le stationnement automobile (33 places) est réalisé en aérien, le stationnement des vélos est prévu dans un local couvert dans l'espace extérieur, un place de stationnement pour un bus est prévue, les espaces libres restants seront végétalisés.

- Le projet d'immeuble de bureau n'est pas défini hormis sa surface de plancher 7700 m<sup>2</sup>. Il sera réalisé conformément aux règles du PLU qui demande en particulier une hauteur de 32 m maximum, une emprise au sol de 40% maximum et 20 % d'espaces verts de pleine terre.

Voir aussi Annexe 6, Partie A-3. Le projet "Bords de Seine" présenté

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Surface parcelles :	7651 m2
- Emprise au sol	2100 m2 maximum
- Surface de Plancher totale :	19 640 m2 environ
- Nombre de niveaux en superstructure :	R+8 à R+10
- Nombre de niveaux en infrastructure:	1 niveau (R-2 possible sur bureaux)
- Nombre de logements:	123 environ
- Nombre de places de stationnement automobile :	195 environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
14 quai de Clichy 92110 Clichy-la-Garenne	Long. <u>2 ° 17 ' 31 " E</u> Lat. <u>48 ° 54 ' 15" N</u>
	<b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b>
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans un programme de constructions sur la ZAC du Bac d'Asnières-Valiton/Petit ( parcelles OB 45, OB 46 et OB 49 à Clichy-la-Garenne) - terrains de 12 791 m2 au total  
L'ensemble du programme (34 800 m2 SP environ) s'établit ainsi :  
- projet "Bords de parc" (parcelle OB 46, 5139 m2 /15 118 m2 SP) de 207 logements, 180 m2 commerces et 580 m2 d'équipement petite enfance, ayant fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact (DRIEE-SDDTE-2013-142 du 7 août 2013)  
- projet "Bords de Seine (parcelle OB 45, 5215 m2 et parcelle OB 49 de 2437 m2) 19 640 m2 SP environ : 3 bâtiments d'habitation, 1 bâtiment hôtel et 1 bâtiment de bureaux, qui fait l'objet de la présente demande d'examen  
Voir aussi la présentation de l'ensemble du site et programme en Annexe 6 - Partie A-2

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel : terrains libres de toute construction

Usage futur PLU, zone UE1 : « zone mixte destinée à accueillir de l'habitat, des activités économiques et des équipements d'intérêt collectif »

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'urbanisme de Clichy-la-Garenne approuvé le 19 octobre 2010. Modification simplifiée approuvée le 17 juillet 2012.

- Orientations particulières d'aménagement du secteur Bac d'Asnières/Valiton/Petit  
- Zone UE1

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune a lancé les études pour la réalisation d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (Ppbe) en 2012. Le projet n'est pas encore élaboré.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts de Seine approuvé le 9 janvier 2004 Projet situé en zone C – zone urbaine dense Voir aussi Annexe 6, partie B-3. Risques naturels
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des terrains (site Basias IDF9204420). Voir Annexe 6, partie B-4. Pollutions et nuisances) Anciennes occupations : Garages, ateliers, mécanique et soudure/ Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)/- Imprimerie et services annexes /Compression, réfrigération / fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques /Transformateur (PCB, pyralène,...)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Albien Néocomien Pas d'enjeux, aucun prélèvement et bonne protection de cette nappe
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc départemental de l'Île Saint Denis à approximativement 3 km. Parc de la Courneuve à approximativement 5 km.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, rabattement de la nappe alluviale, située à environ 6 mètres du TN Pas d'impact significatif (traitement des rejets si nécessaire)
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tapis drainant avec pompage possible pour le stationnement souterrain susceptible d'être en contact avec la nappe alluviale superficielle (ou cuvelage - choix non déterminé actuellement) Les sous-sol sont susceptibles d'intercepter cette nappe située à environ 6 m du TN (fluctuation selon conditions météorologiques) ; aucun effet d'écran perceptible (faible surface occupée par les parkings comparée à l'étendue de la nappe). Voir aussi Annexe 6, partie B-2. Eaux superficielles et souterraines
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence de pollutions aux métaux lourds dans les terrains superficiels implique l'évacuation des terres à excaver (stationnement souterrain sur un niveau) Estimation des volumes non encore réalisée Voir aussi Annexe 6, partie B-4.1. Pollution des sols
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de terre saine végétale pour les dalles et terrasses plantées et espaces extérieurs (recouvrement des terres polluées) Estimation des volumes non encore réalisée
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains n'ont pas été repérés, à l'échelle de la ZAC, comme susceptibles de présenter un intérêt biologique particulier. Le traitement des terres polluées nécessitera d'enlever la végétation existante. Les cartes de la trame verte et bleue de Paris et la Petite Couronne (DRIEE /SRCE) répertorient uniquement la Seine à proximité du site
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport de matières dangereuses par route sur la RD1 (limitrophe) et RD 909 (à 60 m environ)</li> <li>- Canalisations gaz haute pression à proximité (demande d'autorisation préalable à travaux auprès de GRT Gaz )</li> </ul> Voir aussi Annexe 6 Partie B-3.2 Risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inondations par crue de la Seine</li> <li>- Inondations par remontée de la nappe alluviale d'accompagnement</li> </ul> Le projet est en « Zone C » du PPRI. Il n'aura pas d'impact négatif sur les personnes et les biens et/ou sur la zone d'expansion de la Seine, en respectant les contraintes du PPRI (bilan déblai remblai négatif) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les niveaux des rez-de-chaussée et jardins sont situés au-dessus de la cote casier</li> <li>- le PPRI inclut sur le site des bâtiments démolis ensuite (10460 m2)</li> <li>- les parkings souterrains seront inondables</li> </ul> Voir aussi Annexe 6 Partie B-3. Risques naturels
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne créera pas de risques sanitaires temporaires ou permanents <ul style="list-style-type: none"> <li>- par une gestion rigoureuse du chantier, en particulier des terres polluées</li> <li>- en l'absence d'occupation « à risque » des bâtiments (pas d'ICPE)</li> </ul> Les risques sanitaires permanents liés à la pollution des sols seront évités par les différentes mesures prises, adaptées aux usages (EQRS/ARR), en particulier le recouvrement des sols pollués par des terres saines dans les espaces extérieurs Voir aussi annexe 6 Parties B-4. 1et 2 Pollution des sols et de la nappe
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les choix de végétation veilleront à éviter les plantes allergènes (Voir annexe 6 Parties B-2.4)
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Permanent : Les effets sonores de l'augmentation du trafic routier engendré par la ZAC ont été considérés comme faible (le trafic généré par le projet représente environ 12% et le programme total 20% du trafic généré par la ZAC). Pas d'autre source.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Temporaire : Les chartes Chantier Propre ciblent une réduction des nuisances Le projet est inclut dans plusieurs secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transport routier et ferroviaires. Il respectera les obligations d'isolation acoustique et prévoit dans sa conception et dans la mise en œuvre une série de mesures pour permettre d'obtenir un bon confort acoustique. Voir aussi Annexe 6 Partie B-4.4 Nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rabattement de nappe pendant les travaux fondation/sous-sol (avec traitement si nécessaire) Rejets permanents des eaux pluviales et des eaux usées en séparatif par raccordement au réseau communal (voie nouvelle) Voir aussi Annexe 6 Partie B-2.3 Eaux superficielles et souterraines et B-4. 1 et 2 Pollutions des sols et de la nappe
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Temporaire : - évacuation de terres polluées en décharge de classes adaptées - évacuation de déchets chantier autres Permanent : Eau résiduaire urbaine Déchets ménagers et assimilés (logement, hôtel, bureaux))
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Courrier de la DRAC déclarant que les aménagements de la ZAC ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. Voir Annexe 7. Déclaration de toute découverte fortuite
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Annexe 6. Présentation du site et du projet de construction «Bord de parc» à Clichy-la-Garenne (ensemble des parties)
	Annexe 7. Archéologie préventive - Courrier de la DRAC (6.1 patrimoine archéologique)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

COURBEVOIE

le,

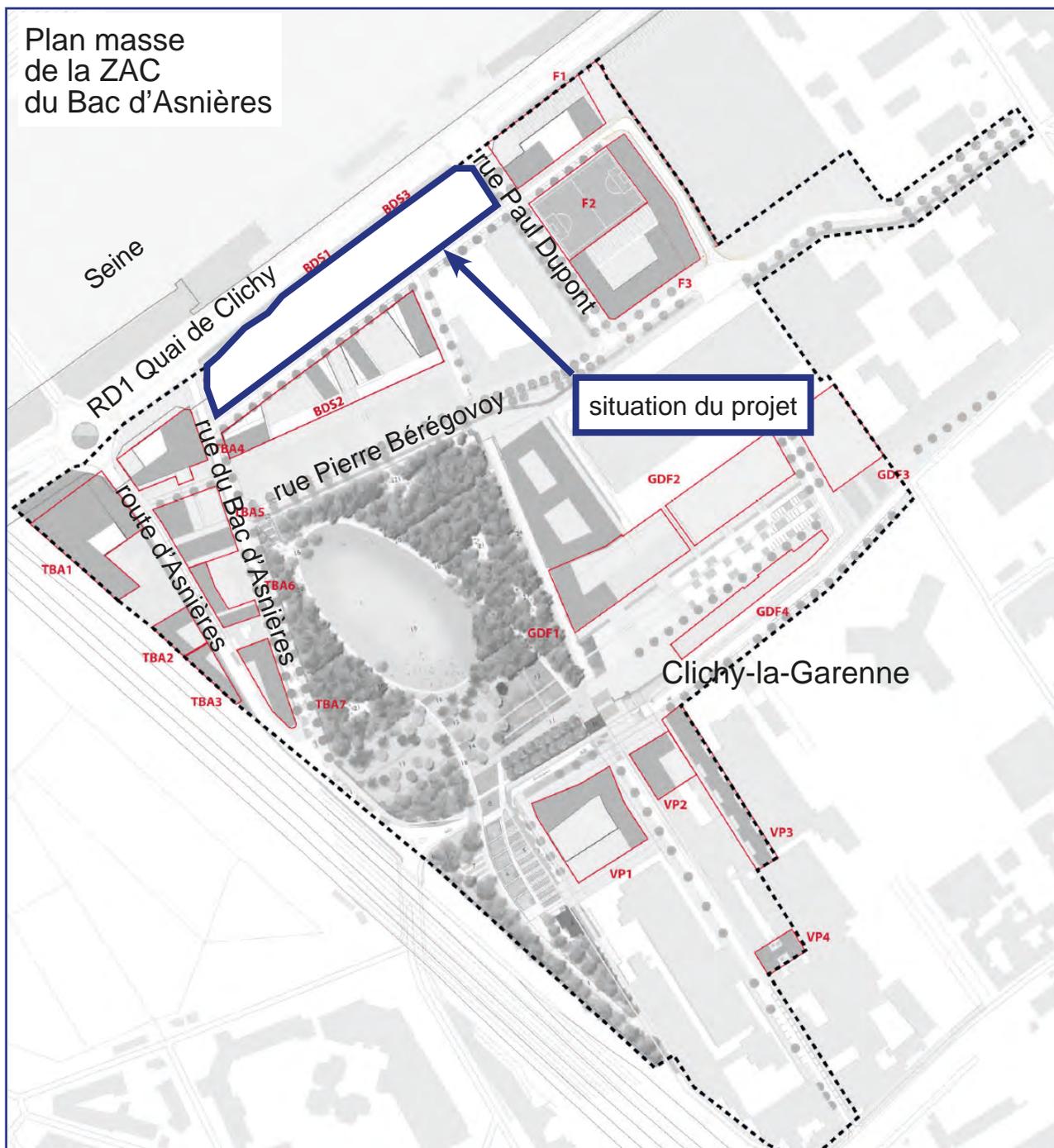
25/02/2014

Signature

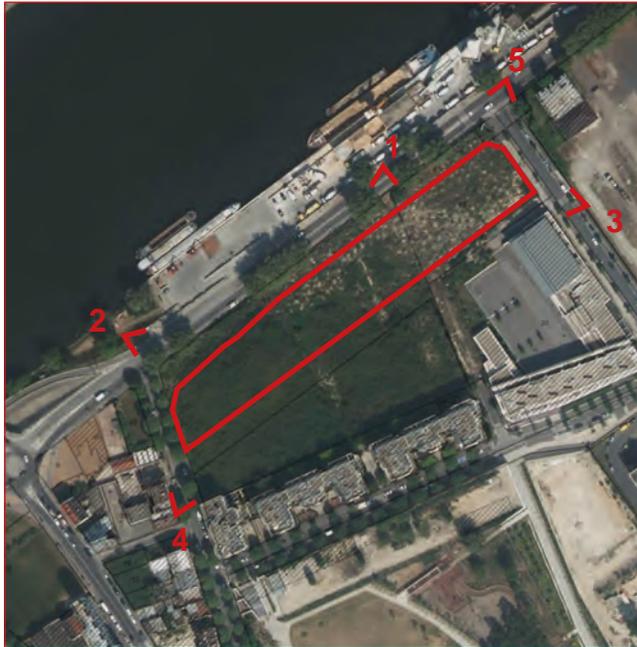
**SARL SEINE CLICHY**  
 Société à Responsabilité Limitée  
 au capital de 8 000 €  
 SIREN 348 978 982 - RCS NANTERRE  
 Siège social : Immeuble de France  
 3-4 place de la Pyramide  
 92800 PUTEAUX



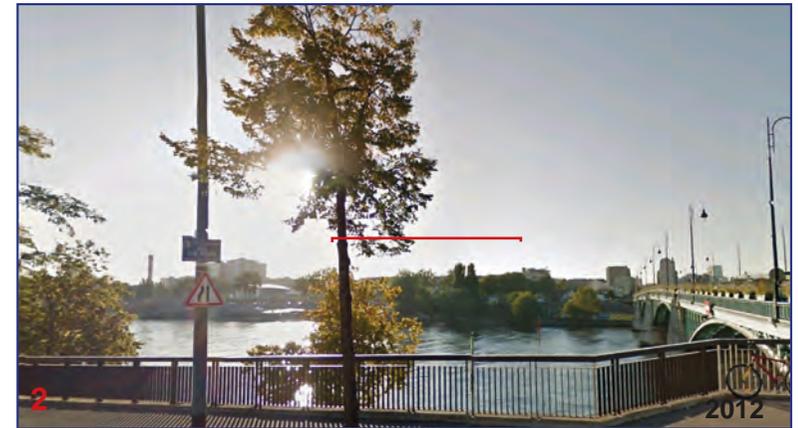
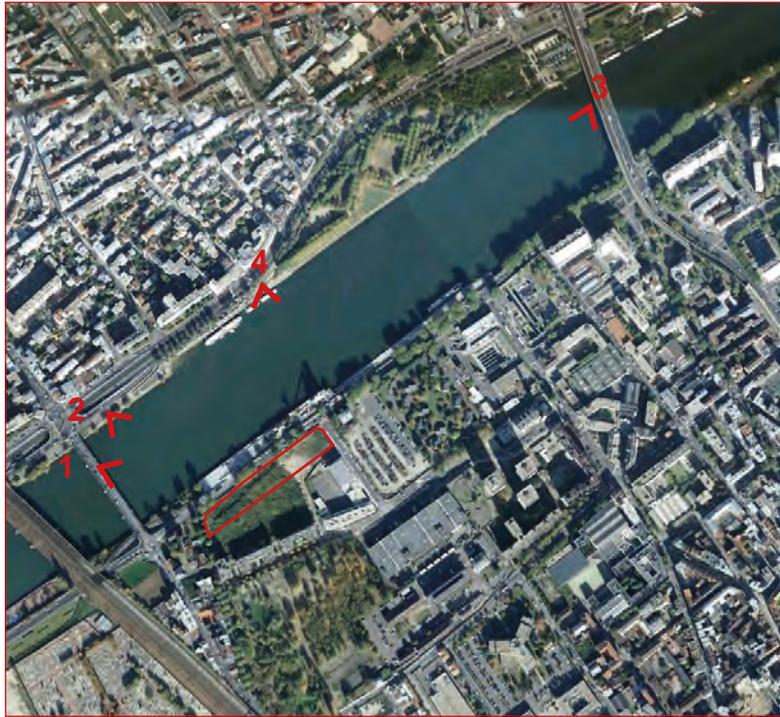
## Annexe 2 - plan de situation



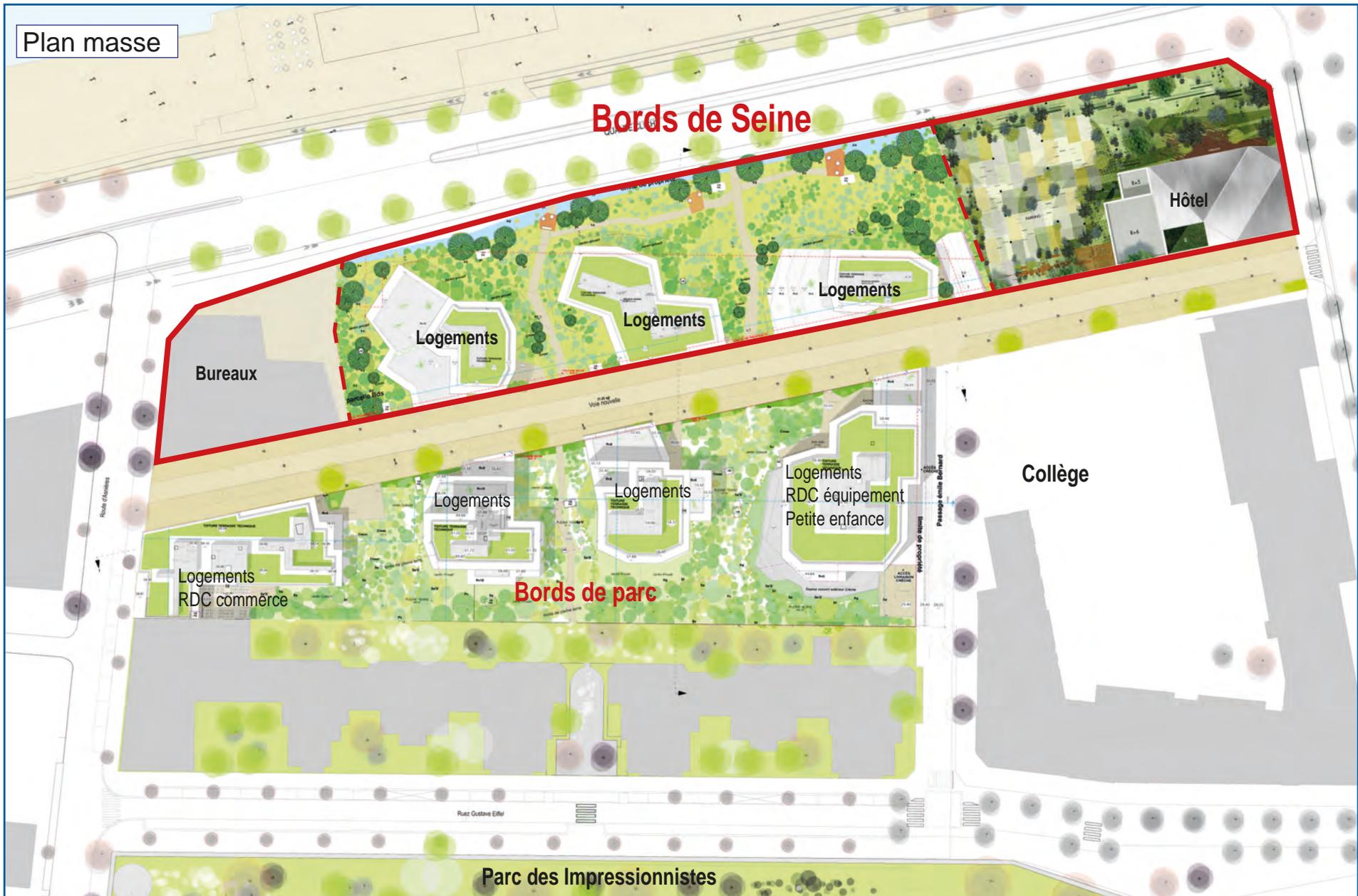
# Annexe 3 - photographies du site



# Annexe 3 - photographies du site



# Annexe 4 - plans du projet



# Annexe 4 - plans du projet



# Annexe 5 - plan des abords du projet

